

Le Damagaram



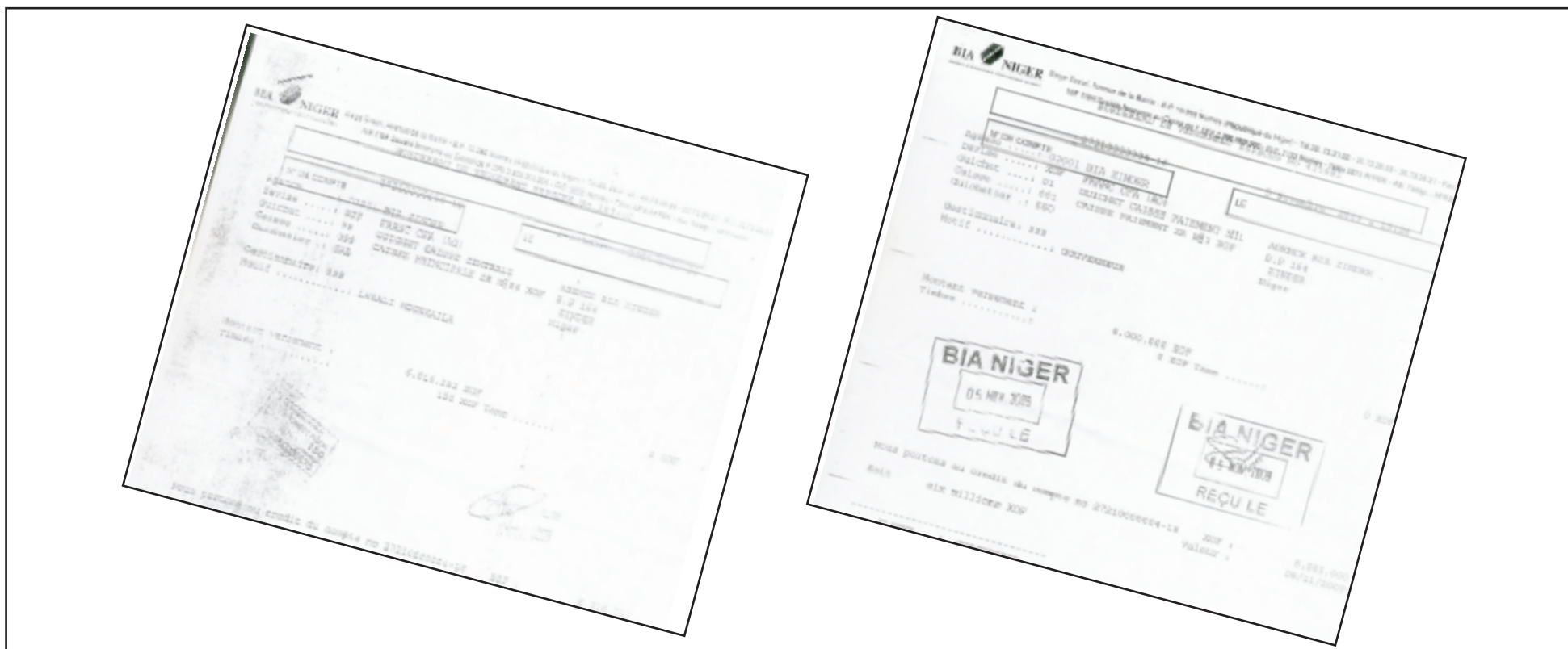
Mensuel régional d'Informations générales

Sans la liberté de blâmer, il n'y a point d'éloge flatteur.
Il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits !

N° 19- Du 3 novembre au 4 décembre 2009

ENQUÊTE

LE GOUVERNEUR YANDAKA DANS L'ŒIL DU CYCLONE



Insécurité alimentaire à Tanout LES SIGNES D'UN DRAME



Photos: Ahmit Anfan

Lasse d'avorter, une femme s'auto-incinère à Zinder

INTERVIEW

« Aujourd'hui, ce que nous réserve Tandja, ce qu'il réserve au Niger, c'est d'instaurer une monarchie dans laquelle lui et ses fils seront les gouvernants, et nous, les sujets. Toute digne fille, tout digne fils du Niger n'acceptera pas cette situation... », déclare M. Inoussa Oumarou, président régional de la fédération PNDS Tarayya de la région de Zinder.

Page : 04

BRÈVES...BRÈVES

UN NOUVEAU MARCHÉ À BÉTAIL DANS LA COMMUNE 3 DE ZINDER

La commune 3 a depuis le mercredi 28 octobre 2009 son nouveau marché de bétail. La cérémonie d'inauguration a eu lieu en présence du gouverneur de la région de Zinder, Mr. Yahaya Yandaka, des opérateurs économiques de la région, et de plusieurs invités de marque. La population de la commune, venue nombreuse à cette occasion, tout comme les riverains, ont salué cette opportunité qui leur est offerte, surtout à cette veille de la fête de Tabaski, où les ventes du bétail connaissent une hausse considérable. Pour le Vice-maire de la commune 3, El Hadj Sanoussi Nakandari, l'objectif visé à travers l'implantation de ce marché à bétail est d'augmenter les points de vente du bétail ; il est aussi de permettre à la population d'effectuer moins de déplacement pour vendre ou pour acheter du bétail. Surtout, ce sera pour elles l'occasion de faire des affaires considérables. Enfin, cela va permettre à la mairie de la commune 3 d'avoir de bonnes retombées financières en perception de taxes.

PHÉNOMÈNE DES LIBRAIRIES PAR TERRE À ZINDER

Dès que commencent les préparatifs de la rentrée scolaire, la question des manuels et autres fournitures scolaires s'impose. Et l'on entend, de façon insistante, les responsables de l'éducation affirmer que tout est fin près, que le stock des fournitures pourrait couvrir un semestre. Mais un trimestre seulement après, il ne manque jamais d'entendre les élèves demander à leurs parents cinq cent francs ou mille francs pour la cotisation scolaire. Et, en plus, il manque quelques cahiers, quelques livres à acheter si vous voulez compléter votre fourniture ou votre documentation.

Dans le même temps où se constate ce manque évident, se développe, de façon parallèle, dans les villes, notamment à Zinder, un circuit qu'on appelle « les librairies par terre ». Vous y trouverez tous les manuels de la classe du CI jusqu'à la terminale. Des fois, ce sont des livres neufs qu'on trouve. Des fois, ce sont des livres neufs, ou usés, portant des cachets de l'inspection ou des établissements scolaires.

D'où viennent, en fait, tous ces manuels-là ? De deux filières, probablement : celle des ténors, qui déverse les livres neufs. Et celle des revendeurs qui raclent les fonds d'armoires des établissements. Nous manquons terriblement de livres et de cahiers à l'école, mais c'est dans les rues qu'on les retrouve qui inondent, de façon anarchique, les étals des revendeurs.

Mais tout à raison, on peut se demander : que font l'administration scolaire, les responsables de l'éducation et les autorités administratives pour mettre fin à cette mafia organisée ?

UN KABOU-KABOU LÂCHEMENT ASSASSINÉ

La découverte macabre d'un corps en état de décomposition jeté dans un champ isolé non loin de Dogon Chouri, village situé à quelques kilomètres de la ville de Zinder, a consterné l'agriculteur à qui ce champ appartient. Ce dernier, qui s'est rendu au champ y faire quelques travaux, constate un corps humain dans les débris de tiges de mil. Immédiatement, il alerte le chef du village qui lui-même saisit la police et la gendarmerie. Ces derniers, une fois sur les lieux, mènent les premières investigations pour découvrir l'identité et la cause du décès de cette victime. Ils découvrent que le corps est celui d'un kabou-kabou ou taxi moto. Après une observation minutieuse, l'homme a été ligoté au cou après avoir reçu 3 coups de hache à la tête et aux bras.

Le jour de cet acte crapuleux, précisément dans la nuit du 26 octobre aux environs de 22 heures, le voisin de ce taxi moto déclare avoir entendu un individu qui lui demandait de le transporter. La découverte tardive de ce corps déjà en décomposition n'a pas permis d'identifier qui est cette malheureuse victime. Et c'est seulement 24h après sa disparition que sa famille a commencé à s'inquiéter. Cette dernière n'a hélas pu identifier le corps que grâce à ses chaussures reconnues par sa sœur à la gendarmerie. Les auteurs de ce crime crapuleux courent toujours.

Rassemblées par Kundé

LES SATIRES DE BINTOU

UNE FEMME S'AUTO-INCINÈRE

Une femme vient de s'être elle-même brûlée dans un village environnant de Dogo. En effet, cette femme, par manque de consultation prénatale, a eu un avortement qui aurait eu une conséquence sur sa santé. La femme, selon certains témoins, a à plusieurs fois voulu se suicider pour « avoir la paix une fois pour toutes ». Mais, à chaque fois, on est arrivé à la sauver. Finalement, elle trouva une astuce qui lui permit d'atteindre son objectif. La femme, pour tromper la vigilance des uns et des autres, prétend avoir eu des contacts avec des esprits qui, selon elle, lui ont recommandé de leur offrir un peu d'essence, quelques herbes, et du parfum, qu'elle devra leur livrer au champ familial. Ayant rassemblé ces produits, elle part au champ, s'engouffre dans un grenier vide. Et y a met le feu. Et c'est un de ses frères, parti à tout hasard faire un tour au champ qui fait la découverte macabre. Ce dernier, en effet, fut fort surpris de remarquer le voile et les chaussures de sa sœur posés à même le sol. La curiosité le pousse à chercher où se trouve cette dernière et, à sa grande surprise, il découvre le grenier en train de brûler. Il s'y précipite et c'est là qu'il découvre toute l'horreur : sa sœur au milieu des flammes. Il appelle au secours. Mais il est déjà trop tard. La femme a été presque calcinée par les flammes.

Alors, femmes, veillons à notre état de santé quand nous sommes porteuses pour assurer la santé de nos enfants, mais également pour assurer la nôtre. Nous devons garder constamment à l'esprit que, femmes, nous sommes le pilier de la famille et celui de la société.

LE VIOL DES MINEURES, UNE INDIGNITÉ DE PLUS

Une fille violée racontait comment les faits s'étaient déroulés en ces termes : « je sortais de chez ma grand mère maternelle pour aller chez ma grand mère paternelle. Il m'a appelée. Il m'a mise dans sa chambre, m'a déshabillée et a bondi sur moi. J'ai commencé à crier. La voisine est venue à mon secours. Le gars m'a poussée vers elle. Cette femme est partie informer ma grand-mère qui, à son arrivée, était dépassée par cet acte. Elle m'a amenée au Centre de Santé de Matamèye. Aussitôt on m'a examinée. Mes parents ont payé les factures et on m'a soignée, car j'ai été blessée ».

Ce genre de situation a mis un certain M. S. en prison à vie. Ce monsieur, cultivateur de son état, est marié à une femme. Celle-ci avait l'habitude de quitter son mari s'ils se disputaient. Une fois, lorsqu'ils s'étaient disputés, elle a quitté son mari pour se réfugier chez ses parents. Alors, une des copines à la femme commence à la prostituer avec d'autres hommes, selon le mari. Le jour du drame, M.S. rencontre la copine de sa femme à qui il demande la confirmation de ce qu'on raconte sur sa femme, c'est-à-dire si sa femme le trompait. La femme, en effet, lui confirme la véracité du propos. Choqué, il lui assène un coup de hache et cette dernière tombe raide morte. Le meurtrier s'enfuit, pris par la peur. Il se rend selon lui à la gendarmerie pour raconter les faits et arrêté sur place. Les gens qui ont porté secours à la femme ont constaté qu'elle a aussi été violée. Après 5 ans de garde à vue il est jugé et emprisonné à vie. Interrogé, il regrette son acte de meurtre mais ne reconnaît pas le viol.

Ne l'oublions pas, l'enfant est un bien très précieux que seul le bon Dieu peut nous donner, et nous devons en prendre soin jalousement. Cependant, nous avons le devoir de prendre en charge l'éducation des enfants, leur santé, assurer leur bien-être, pourvoir à leur habillement, à leur nourriture, à leur distraction et bien d'autres choses leur garantissant un avenir radieux. Malheureusement, l'enfant, aujourd'hui dans nos sociétés, est confronté à des problèmes dans tous les domaines de sa vie. En effet, la jeunesse se trouve plongée dans la délinquance, la prostitution, le vol et le viol. Ce dernier acte (viol) continue de ronger le cœur de mères des petites filles mineures. Notons que le viol est puni par le code pénal et le code de procédure pénale en son article 283 loi N° 2003-25 du 13 juin 2003. Le viol est tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Et tout celui qui le commet est puni par l'article 284, qui dit nommément : « quiconque aura commis le crime de viol sera puni d'un emprisonnement de dix (10) à vingt (20) ans. Si le crime a été commis sur la personne d'un enfant de moins de 13 ans, le coupable sera puni d'un emprisonnement de quinze (15) à trente (30) ans. Qu'elle soit victime de meurtre ou de viol, la personne humaine est sacrée et a droit à la vie et au respect. Ainsi la femme, vulnérable de nature, doit être protégée et défendue dans pareille circonstance. Alors l'appel à lancer, est de veiller à la protection de la petite fille et de sa mère.

Rassemblées par Bintamadou

LE GOUVERNEUR YANDAKA DANS L'ŒIL DU CYCLONE

L'affaire fait grand bruit et n'a pas laissé indifférent l'ensemble des citoyennes et des citoyens, et même de la classe politique de la région de Zinder. A la une de tous les commentaires, il est uniquement question de ce « honteux détournement » de deniers publics qu'aurait fait le Gouverneur de la région de Zinder en la personne de Yahaya YANDAKA. A la source du déballage de cette affaire rocambolesque de fonds collectés pour assister les victimes des inondations de la ville d'Agadez, le président du MPPAD (Mouvement pour la pérennisation des actions de développement de Aboubacar Dan Doubaï (symbole initiateur de Tazartché) dans une interview exclusive à la radio Anfani. Il déclarait en effet que les fonds collectés dans cette initiative de solidarité nationale qui s'élève à près de 13 millions de FCFA en nature et en espèces n'ont en fait été envoyés qu'en partie, c'est-à-dire 6 millions seulement aux populations bénéficiaires. Dès l'annonce de cette affaire tordue, les réactions n'ont pas tardé à fuser sur la personne du Gouverneur. « Cet homme ne mérite pas la confiance du vieux Tandja », rouspète Maman Sani, un commerçant à Zinder. « Pourquoi le président de la République va-t-il nous laisser dans les mains de ce responsable qui ne fait qu'à sa tête? », renchérit Illiassou Abdou, enseignant en service à la périphérie de Zinder. « Ce gouverneur est fort en la matière ! Il n'est pas à son premier coup! Je me rappelle qu'il avait connu des problèmes de gestion à Agadez lors de la crise alimentaire de 2005 ! », rappelle Ahmed Mohamed, chauffeur dans un Projet de la place. « Il y a beaucoup d'autres dossiers dans lesquels cet homme est impliqué ! Nous aurons le temps de vous les dévoiler », promet quant à lui Dan Doubaï sur la radio Shukurah FM dans un débat tenu à ce propos et qui a valu à la Radio des pépins avec la Police. En effet, juste après le débat, la radio a été investie par les policiers qui exigeaient que leur soit remise une copie de la cassette du débat.

Chargé à tort ou à raison, le Gouverneur qui n'a pipé mot sur cette

affaire au début était sorti de sa réserve et a expliqué par l'entremise du comité de gestion des fonds collectés que la retenue des 7 millions opérée par ses soins, vise à couvrir certaines dépenses de souveraineté nationale, faisant par là allusion au prochain championnat national de lutte traditionnelle dont Zinder aura l'insigne honneur d'accueillir cette année et également permettre de préparer la région de Zinder à la prochaine édition de la fête tournante du 18 Décembre. Ce qui est tout à fait normal, pensent certains vu l'imminence de deux événements. Ces arguments n'ont pas du tout convaincu les populations consternées par ce comportement qu'elles considèrent comme déplacé du premier responsable de la région. Ceux qui défendent M. Yandaka ne décolèrent pas depuis le déclenchement de ce qu'ils appellent : une cabale savamment orchestrée pour honnir le gouverneur. « Les gens spéculent pour rien! Il n'y a eu aucun détournement. Les preuves sont là ; il faut vérifier avant de se prononcer! », martèle Tassiou, un bouillant défenseur du Gouverneur : « Cet homme ne garde pas de l'argent; il n'est pas trésorier, il ne donne que des instructions; par comment il va se permettre de détourner de l'argent destiné aux pauvres. Je vous en prie, il faut éviter de ternir l'image d'un honorable père de famille ! Ce n'est pas bon et Dieu n'aime pas la médisance ! ». Un autre répondant au nom de Mamane Gali assure avec force détails qu'il suffit de regarder la liste des gens qui ont contribué pour se rendre à l'évidence que le Gouverneur a versé 620.000 FCFA de sa propre poche.

Qui a raison et qui a tort ? La polémique s'enfle à Zinder et gagne du terrain dans les autres régions du pays ! Pour voir clair dans cette affaire, Le journal Le Damagaram a aussi mené son enquête de Zinder à Agadez et voilà ce qu'il en ressort. La sous-commission des finances de la chargée de la collecte des contributions au profit des populations sinistrées d'Agadez a effectivement reçu 12.523.865 FCFA; 7160 nairas; 10 pièces d'Atampa -pagne- et quelques

habits déjà utilisés. Dans le chapitre des dépenses liées à la mobilisation de ces fonds, la somme de 523.865 FCFA a été dépensée et les pièces justificatives disponibles.

C'est à l'issue d'une réunion tenue le 5 octobre 2009 au Gouvernorat de Zinder qu'il a été décidé de verser sur le compte du comité chargé de la gestion des contributions la somme de 6.000.000 FCFA ; de réserver le reliquat pour couvrir certaines dépenses lors de la tenue du prochain championnat de lutte traditionnelle. Et la réunion a estimé procéder de la sorte pour éviter de solliciter une fois de plus des contributions auprès des mêmes personnes.

Le Damagaram ayant vérifié à la source, c'est à dire à Agadez s'est rendu compte que l'argent a été réellement envoyé mais en deux tranches -voir les deux bordereaux de versement en fac-similés à la une du journal.

La première tranche a été versée sur le compte BIA 27210000004-16 de Zinder le 2 octobre 2009 à 11H 28 par un certain Lawali Mounkaila et la deuxième tranche le 5 novembre 2009 sur le même compte par un certain M. Gouverneur à 15H26mn.

A bien regarder les deux bordereaux de versements, il ressort cependant un anachronisme entre les deux dates de versement d'abord mais aussi entre la date de la première réunion du comité tenue le 5 octobre et celle du premier versement effectué le 2 octobre. Est-ce à dire que l'argent a été envoyé en partie avant même de l'avoir décidé en réunion ou est-ce un dépôt qui a été fait sur ce compte le 2 octobre en attendant la réunion du 5 pour l'expédier ? Pourquoi les deux versements ont été faits sur ce même compte ? Au fait, à qui appartient ce compte 27210000004-16 ? Voilà quelques zones d'ombre qui ne changent rien à la polémique. Un questionnaire adressé par notre journal au Gouverneur qui n'a hélas pas encore eu de réponse aurait pu édifier les Damagarawas sur cette affaire et démontrer qu'il ne s'agit que d'une malheureuse incompréhension.

Ali Djibo & Luc

Une femme déshabillée et battue sur la place publique sur ordre d'un chef de village

Les faits s'étaient déroulés dans un petit village situé dans le poste administratif de Damagaram Takayya. Accusée de sorcellerie sur la personne de la fille du chef de village, la pauvre femme n'oubliera jamais le traitement dégradant dont elle a été victime. Remontons d'abord les faits. La fille d'un chef de village est malade pendant plus d'un an. Elle a été même hospitalisée à Zinder sans pour autant recouvrer sa santé. Sa famille a fait recours aux guérisseurs traditionnels. Et lors des séances de « bori » qui ont été organisées, pour recourir aux forces surnaturelles afin que celles-ci lui accordent la santé, la malade a prononcé le nom d'une femme. Cette dernière aussitôt est appelée chez le chef de village qui lui impose de se déshabiller et de se mettre toute nue pour ainsi que le recommande la tradition, « sauter par-dessus le corps de la malade allongée. » Ce qui serait en fait un acte de désenvoûtement. La femme refuse d'exécuter la demande du chef de village criant de toutes ses forces être victime d'un horrible montage. Elle s'engage même à jurer sur le « Saint Coran » pour prouver son innocence. Mais le chef de village refuse. Alors, les fils du chef, sur autorisation de leur géniteur la prennent de force, et tentent de déshabiller la pauvre femme. Les parents et les proches de la prétendue « sorcière » tentent d'intervenir. Ces derniers seront simplement assommés et réduits au silence. Alors les fils du chef de village déshabillent la malheureuse femme et la mettent toute nue devant ses enfants, son mari et devant tout le village réuni pour la circonstance. Le chef du village, sabre à la main, menace de tuer la dame si elle n'exécute pas ce qu'il lui demande de faire. Sous cette menace, la malheureuse femme passe par dessus la malade. Et, par ironie du sort, la malade recouvre sa santé. Mais un des neveux de la prétendue sorcière, révolté par l'humiliation subie par sa tante, tabasse copieusement un des fils du chef du village. L'acte n'est pas pour plaire au chef de village qui, se croyant tout permis, convoque le neveu vengeur à la gendarmerie. La justice, saisie de l'affaire, met le chef de village et ses enfants aux arrêts. La Direction Sociale pour la Protection et la Promotion de la femme va-t-elle laisser impuni cet acte barbare qui rabaisse, humilie une femme, qui la meurtrit au plus profond de sa chair, qui ébranle ses humaines convictions, qui la marque à vie; qui se permet de rabaisser au niveau de la bête un être humain qui ne demande, ni plus, ni moins, que d'avoir le droit de vivre dans l'honneur, la décence et le respect ??

Bintoumadou

ANFANI FM 100 MHZ

La fréquence des merveilles à Zinder

Shukura Fm 105.5 MHZ

La fréquence de référence à Zinder

Alternative Fm 99.4 MHZ

Ouvrir les portes de l'Avenir à Zinder

“Aujourd’hui, ce que nous réserve Tandja, ce qu’il réserve au Niger, c’est d’instaurer une monarchie dans laquelle lui et ses fils seront les gouvernants, et nous, les sujets. Toute digne fille, tout digne fils du Niger n’acceptera pas cette situation... », déclare M. Inoussa Oumarou, président régional de la fédération PNDS Tarayya de la région de Zinder.

LE DAMAGARAM : Bonjour monsieur le président. Malgré le mandat d’arrêt lancé contre lui, le président Mahamadou Issoufou est rentré au bercail. Quel commentaire cela vous suscite-t-il ?

INOUSSA OUMAROU : Je vous remercie de m’avoir donné cette occasion pour parler du mandat d’arrêt international qui a été lancé contre le Président du PNDS, également chef de file de l’opposition Nigérienne. Je tiens tout d’abord à vous dire qu’au niveau du PNDS, pour tous nos militantes et nos militants, c’est sans surprise que nous avons appris la décision du président Issoufou de rentrer au bercail. Cela pour plusieurs raisons évidentes. D’abord, parce que le président Issoufou est un patriote hors pair. A cet effet, pour rien au monde, le président Issoufou ne s’exilera. De deux, le président Issoufou le sait et tous nous le savons au PNDS, le président Issoufou est blanc comme neige par rapport au chef d’accusation porté contre lui. Et en plus, le président Issoufou est un homme, une personnalité qui a le sens de la mission Il sait aujourd’hui, qu’avec les militants du PNDS, ils ont la mission historique à accomplir pour restaurer et pour asseoir un régime de bonne gouvernance et de démocratie dans le cadre d’une république qui se respecte au Niger. Pour toutes ces raisons, le président Issoufou ne peut pas ne pas apporter la réplique qu’il fallait. Ceux qui ont lancé le mandat d’arrêt international avaient pour intention inavouée de le confiner à l’exil. Mais, on doit reconnaître que ceux-là, soit ils ignorent son passé, ou tout simplement ils ignorent qui est Mahamadou Issoufou. Mais qui connaît le PNDS et connaît son histoire, sait que les responsables et les militants du PNDS sont déjà aguerris dans la lutte et qu’ils ne reculent devant aucun sacrifice lorsqu’il s’agit de défendre les intérêts nationaux. Donc, c’est par méconnaissance, c’est par ignorance de l’homme qu’ils ont lancé un mandat d’arrêt en espérant le confiner à l’exil.

Aujourd’hui comment va votre parti ?

Notre parti se porte à merveille. Avant que le président Tandja n’affiche clairement son intention de vouloir prolonger son mandat et n’entreprene sa campagne de prolongation, notre parti, au niveau de toutes les régions, avait fait un travail qui a consisté à mettre ses structures. Après le congrès, on a mis en place les bureaux des régions, les bureaux exécutifs fédéraux puis les bureaux exécutifs des sections puis le bureau



Photo: Oustaz Achirou

exécutif des sous sections au niveau de chaque commune. Et la dernière tâche avant cette campagne de Tazartché avait consisté à mettre en place des bureaux de district dans tous les villages du Niger. Et nous étions à plus de 12.000 villages quand cette aventure de la sixième république a commencé. Voilà, c’est pour vous dire que notre parti se porte bien. Il se porte à merveille. Les militants du PNDS sont très confiants quant à l’avenir de leur parti.

Le fait de boycotter les législatives est-il la bonne solution ou vous avez peur d’être désavoués ?

Nous sommes restés dans notre logique parce que, pour nous, nous avons un principe. L’acte posé par le président de la république-est une violation flagrante de la constitution. Et c’est cette violation là qui a accouché du référendum, qui lui-même a accouché des élections législatives. Le référendum étant un acte illégal et anticonstitutionnel s’inscrit dans le cadre de ce référendum ne nous engage pas, parce que nous ne nous laisserons pas emballer dans la destruction de la démocratie, dans une liquidation pure et simple des acquis démocratiques et de la république. Donc si nous n’avons pas voulu assister à ces élections, c’est parce que pour nous, elles sont illégales au même titre que le référendum qui les a enfantées. Loin s’en faut de dire est-ce que nous craignons d’être désavoués. La preuve nous l’avons donnée à ces élections, lorsque nous avons dit à nos militants et à ceux des autres partis de la CFDR de les boycotter. Vous l’avez vu ; le résultat est là. Il y a moins de 5 % des électeurs qui sont allés voter. Evidemment, vous verrez sur papier des résultats taillés sur mesure. Pour ça, c’est très facile de confectionner des résultats alors que la réalité est toute autre. Tout le monde a constaté cette mascarade et nous avons des images pour le prouver. Nous n’avons pas peur d’affronter les adversaires politiques dans le cadre de compéti-

tions électorales. Mais pour le moment, nous nous battons pour le retour à l’ordre constitutionnel normal. Et après, nous allons partir à des élections légales, saines, transparentes et honnêtes.

De façon claire et précise, que reprochez-vous au président Tandja Mamadou ?

Ce que nous reprochons au président Tandja, c’est d’avoir violé la constitution, d’avoir trahi la confiance des Nigériennes et des Nigériens. En un mot, ça se résume à ça. Nous lui reprochons de ne pas avoir tenu parole et d’avoir violé son serment coranique. Voilà ce que nous lui reprochons. Après dix ans de stabilité qui a été essentiellement l’œuvre de l’opposition qui a adopté un profil bas pour permettre à la démocratie de se renforcer dans notre pays et pouvoir permettre l’alternance dans les meilleures conditions, ceci afin que les mœurs démocratiques puissent s’ancrer véritablement dans les mœurs politiques de notre pays. Cela, nous ne pouvons que le reprocher à Tandja parce que nous pensons que dans son comportement il y a beaucoup d’ingratitude. Le Niger a tout donné à Tandja, et en contrepartie, au lieu de la stabilité, il nous donne l’isolement, il nous attire l’embargo. International. C’est ça la récompense qu’il nous donne après l’avoir soutenu pendant dix ans et après l’avoir aidé à asseoir son pouvoir pendant dix ans. Certes, nous ne l’avons pas fait pour lui-même, nous l’avons fait pour le Niger et les Nigériens.

Est-ce que ce n’est pas au peuple qu’il revient de prendre position, soit en participant au processus installant la sixième république, soit en le boycottant ?

Le Niger étant une république, le Niger étant régi par des règles démocratiques, les populations s’expriment à travers les structures des partis politiques. Si vous voulez parler de peuple tel que l’a défini la cour constitutionnelle dissoute, le peuple, c’est l’ensemble de tous les Nigériens. Or à aucun moment, le peuple Nigérien, dans les treize millions et quelque qui le composent, n’a pris la décision de demander à aucun moment, à aucune réunion, à part les meetings montés de toutes pièces par les gouverneurs, les préfets, cette prolongation du mandat du président Tandja. En dehors de ces différentes manifestations, nulle part, le peuple, et en plus nous sommes une composante importante de ce peuple-là, ne s’est réclamé partie prenante pour cette aventure sans issue! Si vous prenez aujourd’hui le PNDS, la CDS, le MDD Loumana, et les autres

formations politiques de la CFDR en vérité, ils regroupent une écrasante majorité du peuple. Et la preuve, a été donnée par le référendum. Vous l’avez vu et nous soutenons avec chiffres à l’appui, qu’il n’y a que 5% qui ont répondu favorablement à sa demande de prolonger son mandat. En 1999, il avait demandé l’alliance avec la CDS et les autres partis pour accéder au pouvoir. Et en 2004, également, il n’a pas cherché à se passer des formations politiques en demandant simplement au peuple de voter pour lui pour qu’il fasse un deuxième mandat. Il a fait recours encore à des structures organisées que sont les partis politiques, et à travers lesquels les citoyens justement peuvent s’exprimer. Donc vous comprenez très bien que c’est de la manœuvre politicienne qui ne peut tromper personne et qui est l’arme préférée d’ailleurs des dictateurs qui parlent toujours au nom du peuple sans donner un contenu exact de ce qu’ils appellent justement ce peuple-là !

La CEDEAO menace de prendre des sanctions contre le Niger. Quels seront les impacts de cette décision ?

Vous savez, le Niger est un pays membre des Nations Unies, de l’Union Africaine et membre de la CEDEAO. Certains même se targuent de dire que le Niger est un des membres fondateurs de la CEDEAO. Soit ! Mais ce qu’il faut dire, d’abord, c’est que nous avons souscrit à des accords, nous avons souscrit à des traités. Et en violant la constitution, le président Tandja se met en porte à faux par rapport à ces accords et traités qu’il a paraphés, qu’il a signés lui-même. Vous comprenez qu’il est tout à fait normal, si la CEDEAO veut vraiment exister en tant qu’organisation avec tous les objectifs qu’elle s’est fixés, qu’effectivement, elle applique les textes en la matière. Et je pense que le cas du Niger est un cas très flagrant. Laisser passer le cas du Niger, c’est accepter d’enterrer totalement la démocratie sur le continent Africain. Et c’est pour ça, je crois, que la CEDEAO, l’Union Africaine, et même l’ONU doivent faire du cas du Niger un cas exemplaire de refus de remise en cause de l’ordre constitutionnel normal. Voilà pourquoi ces sanctions-là sont prises et ce n’est que le début. Vous allez voir toute une panoplie de mesures très restrictives d’embargo qui vont être prises contre le gouvernement de Tandja, de façon à l’obliger à jeter l’éponge et à revenir à la raison pour s’asseoir avec l’opposition pour restaurer le cadre démocratique. Un cadre démocratique normal, c’est-à-dire après avoir enterré sa sixième république.

Politique ou querelle des bas-fonds ?

Un choix populaire

Depuis que les populations ont commencé à manifester leur souhait de voir le président de la république continuer les œuvres de construction qu'il a entreprises sur plusieurs chantiers à travers le pays, l'on sentait ce mépris qu'exprimaient certains détracteurs mécontents des succès accomplis par un homme politique sur qui désormais toute la nation semble fonder ses espoirs.

Le président de la république, sensible aux multiples appels de ses concitoyennes et de ses concitoyens, s'est senti en devoir de ne pas laisser tomber une population pour laquelle il se sent, pour ainsi dire, désormais vivre. C'est alors que, soucieux du respect des textes qui régissent la république, le président chargea son cabinet de trouver, s'ils existent, des moyens juridiques qui puissent lui permettre de répondre légalement à ce qui est désormais devenu une préoccupation nationale.

Notre constitution, celle-là que nous avons nous même rédigée pour le bien-être de notre nation, étant verrouillée de ce côté précis à la suite de calculs aux buts inavoués, il nous restait la simple possibilité de la ranger respectueusement, et d'en réfléchir une autre qui, celle-là, puisse répondre à nos attentes du moment, chose, bien entendu, que rien ne nous interdit de faire.

Le référendum, par voie de fait organisé, était un plébiscite. Et, depuis lors, quoi de plus normal que de parachever la mise en place des autres institutions, comme le ferait, de façon logique, tout régime qui se veut démocratique? C'est alors que l'opposition, qui a librement choisi de ne pas

prendre part à ce processus démocratique, s'était mise à torpiller son propre pays auprès de certaines institutions internationales, oubliant du coup, que c'est au nom de ce même pays qu'ils ont pu accéder à ce seuil de la diplomatie internationale, et que c'est au nom de sa crédibilité incontestée qu'ils sont arrivés à se tisser de solides relations dans leurs coulisses. Après la suspension précipitée de notre pays de la CEDEAO, aujourd'hui, l'Union Européenne vient à son tour de déclarer qu'à compter du 03 novembre, elle donne un mois aux acteurs politiques de notre pays pour qu'ils discutent et trouvent une solution à ce que d'aucun qualifie de « blocage institutionnel ». Ceci prouve que la situation de la démocratie au Niger est loin d'être ce qu'en disent de lointains observateurs. En effet, on insinue, à qui veut l'entendre, que dans ce pays, la démocratie est menacée. Mais, s'il vous plaît, en quoi notre démocratie est-elle menacée ? Dans un pays où aucun parti politique n'a été interdit d'exercice, où l'opposition existe avec toutes ses prérogatives, où les citoyens jouissent de tous leurs droits et où, mieux, les désirs du peuple sont comme des ordres aux yeux de leurs dirigeants, Il est alors normal que les citoyens se disent ne pas comprendre l'acharnement de l'extérieur à accuser notre pays de tous les maux. Il faut dire tout simplement qu'on nous cherche des poux dans la tête.

Une polémique injustifiée

L'on est ici en droit de se demander si un tel acharnement n'est pas une manifestation d'une ignoble intention que celle de freiner l'inexorable

marche du Niger vers le développement ? Ce désir d'arriver vaille que vaille, se manifeste par l'option désormais prise par nos dirigeants de multiplier et de diversifier les partenaires. Dans tous les cas, cette situation, à nos yeux, a été bénéfique et d'une importance capitale pour le Niger, sur au moins deux aspects. D'abord, elle a provoqué un regain de nationalisme et de patriotisme chez les Nigériennes et les Nigériens. En effet, on a remarqué, depuis lors, que c'est désormais tout le peuple qui se comporte en martyr, s'unissant comme un seul homme derrière le président de la république, et appelant à redoubler d'efforts pour tenir le coup face à des épreuves injustes qu'on tente de lui infliger. De l'autre côté, cette situation a mis à nu une certaine classe politique qui, dans sa détresse, est allée jusqu'à appeler à asphyxier son propre pays, tout simplement parce que, elle, n'est plus aux affaires. Le plus dupe des Nigériens a désormais compris que ces politiciens en cavale ne font pas tous ces agissements pour le bien du peuple, mais pour leurs propres intérêts. Il nous a été donné d'être attentifs aux propos de la population quand celle-ci réagissait face à l'option que tentaient de prendre certaines institutions vis-à-vis de notre pays. Notre constat est que, franchement, si le président Tandja n'était pas correct, s'il n'était pas sincère avec lui-même et avec son peuple, il n'était pas possible aujourd'hui, malgré toutes ces machinations orchestrées par nos ennemis sur des médias nationaux comme

internationaux, qu'une très écrasante majorité de la population y adhère avec chaque jour davantage de conviction. Tout le monde semble comprendre de quel côté se trouve la vérité. Chose inédite, c'est que même la population la moins informée semble avoir compris les choses. Les populations rurales en effet, sont plus que jamais convaincues du bien fondé des œuvres entreprises par le président de la république. Les populations sont allées jusqu'à se dire prêtes pour un sacrifice national, tant elles sont convaincues que ce sont leurs propres aspirations que traduisent les décisions du chef de l'état et de son gouvernement. Tenez, par exemple. Nous avons été témoins, à plus d'une fois, du fait où, dans des mosquées, des imams, en appelant la population, prêchent à « nous unir pour faire échec aux tentatives d'intimidation de toute sorte », leur demandant « de croire en ce que nous faisons, et que, Inch Allah, rien ne va arriver à notre peuple. Car, Dieu, est du côté de la vérité. Implicitement, la vérité est du côté de nos dirigeants et nous n'avons pas le droit de ne pas les soutenir comme nous l'avons toujours fait, depuis que nous avons nous-même provoqué le déclenchement du processus de la refondation de notre république. »

Alors, s'il vous plaît, revenons à la raison. Soyons conséquents avec nous-mêmes en nous rendant compte que tout un peuple ne peut se tromper en même temps et à la fois.

Omar Mamane

Si votre parti est appelé à intégrer un gouvernement d'union nationale, l'accepteriez-vous ?

Aujourd'hui, au niveau du PNDS et de la CFDR de manière générale, la première condition que nous posons, c'est le retour à la 5^e république. Notre conviction est, ni plus, ni moins, que le 22 Décembre 2009, Tandja n'est plus président de la république. Parce que pour nous, au niveau de la CFDR et du PNDS en particulier, nous sommes encore régis par la constitution de la cinquième république. Ce qu'il reste à Tandja à faire, c'est de trouver un cadre consensuel pour organiser les élections, si encore tel est son destin de sortir par la grande porte, donc d'organiser des élections transparentes, honnêtes et de s'en aller pour passer la main au président élu le 22 Décembre 2009.

Votre dernier mot ?

Mon dernier mot, c'est un appel que je lance à toutes les militantes et à tous les militants du PNDS, à tous les militantes et à tous les militants de la CFDR, de tous les partis politiques, de la société civile et des syndicats, pour qu'ils s'arment davantage de courage, parce que la dignité n'a pas de prix. Aujourd'hui, ce que nous réserve Tandja, ce qu'il réserve au Niger, c'est d'instaurer une monarchie dans laquelle lui et ses fils seront les gouvernants, et nous, les sujets Toute digne fille, tout digne fils du Niger n'acceptera pas cette situation. Aucun de ces enfants du Niger qui ont aujourd'hui dix huit ans, vingt ans, qui ont grandi dans la démocratie et qui ne connaissent pas un autre régime que la démocratie, ne sauront accepter cette supercherie. Du moment où notre peuple a goûté au

fruit de la démocratie et qu'il en a apprécié les bienfaits et reconnu les vertus, il n'y a pour lui que la démocratie qui puisse assurer le plein épanouissement du Nigérien. Et c'est pourquoi, aujourd'hui, nous devons nous atteler, nous armer de plus de courage pour combattre cette volonté affichée du président Tandja d'enterrer la démocratie. C'est l'appel que je lance à nos militants et à tous les Nigériens qui sont même en dehors de la CFDR afin qu'ils prennent conscience du défi qui se pose, parce que le Niger est nôtre. Ceci afin que ceux qui ont opté pour la démission et pour la dictature reviennent à de meilleurs sentiments pour qu'à la fin, la stabilité qu'on a connue soit vite retrouvée et que cela puisse permettre à notre pays d'aller de l'avant. Merci.

*Propos recueillis et décryptés par
Moustapha Bello Marka*



CONTACTS :
94 28 29 26
96 89 73 44
96 29 99 91
E-mail : damagaraminfo@yahoo.fr
Sites Web : tamtaminfo.com
nigerdiaspora.com

FONDATEUR
Ibrahim Manzo DIALLO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Moustapha Bello MARKA

SERVICE COMMERCIAL
96 68 26 78

TIRAGE
1500 exemplaires
NIN / Maradi
Tel : 20 410 915

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE DÉPARTEMENT DE TANOUT : LES SIGNES D'UN DRAME



Photos: Ahmit Anfan

La situation alimentaire dans le département de Tanout suscite cette année de nombreuses inquiétudes. Un drame se joue en sourdine. Mais personne n'ose parler ! Personne n'a le courage de tirer la sonnette d'alarme ! Personne n'a la force de dire tout haut ce que tout le monde murmure tout bas. Rien ne va dans le Damergou où plutôt dans certaines poches que nous avons visitées ! Les céréales se font de plus en plus rares et même si elles sont disponibles coûtent de plus en plus chères. Résultat ! Les gens commencent à quitter vers d'autres horizons plus cléments ! Le Damagaram a recueilli pour vous les témoignages des ruraux relativement à la campagne agricole 2009 dans le département de Tanout et particulièrement dans leurs terroirs.

Un chef de village témoigne:

Je m'appelle Abdou Ibrahim. Je suis le chef de village de Guidan Bakwai. La situation des récoltes dans mon village, est inquiétante. Nous n'avons pratiquement rien récolté. Et tout autour de nous, dans les villages environnants, c'est la même catastrophe. Que ce soit dans des villages comme ceux de Tarka, Gidan Gonda, Gidan Bakwai, les attaques des sauteriaux ont jeté le désarroi sur les populations. Les récoltes déjà maigres, se sont vues complètement ravagées par les criquets. Tout est calciné. Il n'y a ni mil. Ni sorgho. Ni aucune autre céréale. Nos populations qui n'ont rien à manger ont complètement déserté les villages. Et c'est par familles entières que le chef de village, et premier responsable que je suis, a vu impuissant ses administrés quitter. Avez-vous fait le tour du village ? Des familles entières ont déserté. Dans certains villages, des écoles ont dû fermer parce que les élèves sont partis avec leurs parents. Ici, nous avons voulu retenir les gens sur place en attendant que s'organisent les aides et que viennent les premiers secours. Mais vous le comprenez bien. Comment peut-on retenir des familles entières qui n'ont même pas de quoi manger aujourd'hui, à plus forte raison de quoi tenir pendant des jours ? Comment leur demander d'attendre ce dont on n'est pas sûr qu'il arrive à temps ? L'appel que je lance à l'endroit des autorités est qu'elles viennent vite au

secours des populations. Le gouvernement doit être informé de la détresse des populations. Il faut qu'on dise que nos populations sont dans une situation de crise alimentaire. Il faut qu'on nous vienne en aide. Ne serait-ce qu'avec la vente des céréales à prix modéré.

Un revendeur de céréales témoigne:

Je m'appelle Mallam Chaïbou. Le mil coûte aujourd'hui 500 francs. La mesure de sorgho est à 450 ou 475 francs. Le niébé ne se retrouve même plus. Ainsi d'ailleurs que l'arachide. Les prix ont connu une hausse vertigineuse. Cela nous inquiète. Si la situation est comme ça, et dans 2 ou 3 mois ? Ce sera certainement très grave. Normalement la mesure de mil ou Tiya, en pareils moments de l'année ne coûte que 150 à 200 francs. Une telle flambée des prix des céréales ne se rencontre généralement que pendant la période de soudure. Faites le tour du marché. Vous voyez qu'on ne trouve même plus de niébé ! De même que l'arachide

Un ressortissant du village de Mai Giga Daji témoigne :

Je m'appelle Idi Mati. Je suis ressortissant du village de Mai Giga Daji. Quand on prend les zones qui partent de Belbéji jusqu'à A Sha Lafiya, Haushi, Batté, Esawan Zangon Marshi, Kiabila, Uban Dawaki, Guidan Bara le constat est amer. C'est la désolation totale. Car toutes ces

zones que j'ai citées n'ont pas obtenu de récoltes carrément. Elles sont complètement dépourvues de quoi manger pour vivre. Les villages de Tofa, de Tagou, Touma Da Gatari, également n'ont pas obtenu de récoltes. Les populations sont là. Elles font ce qu'elles peuvent pour assurer leur pitance. Le grand problème est que pour trouver de quoi vivre, ces populations sont confrontées à d'énormes difficultés, puisque même les endroits où, de coutume, quand il y a une pénurie alimentaire on se rend pour trouver de quoi subvenir à leurs besoins manquent de nourriture. Des populations ont déserté certains villages par manque de nourriture. A l'insuffisance de pluie qui a frappé les camps à la montaison, s'est ajoutée une attaque de sauteriaux qui ont décimé les maigres récoltes qui sont arrivées difficilement à maturité. Dans toutes les zones sans exception, le cultivateur qui récoltait 50 bottes ne se retrouve aujourd'hui qu'avec 1 seule botte elle-même dans quel état ! Regardez cet épi de mil qui a pu grandir miraculeusement. Comme vous le constatez, il n'y a aucun grain dessus. Pour vous montrer qu'au manque de pluies est venu s'ajouter une attaque massive de criquets.

Propos recueillis par M. Ahmit Anfan correspondant à Belbéji

Un candidat aux législatives accuse à tort une camerawoman de vol d'une pile de caméra

Un candidat aux législatives accuse une camerawoman de vol... d'une pile de caméra et la menace de porter l'affaire devant les juridictions compétentes de Zinder. Le candidat a contacté la camerawoman par l'intermédiaire d'une connaissance, qui aussitôt a cherché l'intéressée et lui a fait part de la demande. Les deux femmes se rendent donc chez le candidat qui exprime à la camerawoman son besoin en ces termes : j'ai besoin de filmage lors de mes tournées de campagne. Je te contacterai. Et le marché est conclu. Ils échangent les numéros. Ils se quittent. Par mesure de prudence, la camerawoman, avant de partir, conseille à notre candidat de bien charger la pile de la caméra afin d'éviter qu'elle ne se décharge vite lors de leur tournée. Surprise ! 6 jours après, le candidat envoie un émissaire dire à la bonne dame que la pile de sa caméra a disparu et qu'elle doit la lui ramener, car selon lui, nul n'a touché à l'appareil depuis qu'elle l'a remis dans son étui. Etant la seule personne qui a eu accès à la caméra, elle ne peut être que la seule personne soupçonnée. De ce fait, elle a intérêt à tout faire pour ramener cette pile, au risque d'être conduite au tribunal ou au commissariat. La femme, confuse, pleura à chaudes larmes. Elle jura sur Dieu et sur tous ses saints qu'elle n'avait pas pris la pile mais peine perdue. Le baron refusa de l'entendre de cette oreille. Il rétorqua d'ailleurs qu'il avait compris que la bonne dame voulait garder la pile pour garder le marché à elle seule en devenant incontournable. Est-ce avec ce genre de comportement que l'on compte être le représentant du pauvre citoyen qui n'a aucune défense ? Est-ce là une manière de gratifier une femme qui exerce une fonction dans le but essentiel de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, tout en restant à l'abri des nécessités de la vie qui dictent leurs besoins qui créent souvent le vice chez nos sœurs ? Rappelons que cette dame gère un studio de grande renommée à Zinder. Elle exerce son métier avec un professionnalisme et une honnêteté exemplaires, et cela depuis des années... Que cette femme-là vole une simple pile de caméra ! Et si c'était la caméra qui était perdue ? Notre homme aurait mobilisé certainement toutes les forces de défense et de sécurité à la recherche de la dame dans la ville de Zinder ! ?? Ou la faire emprisonner à vie ? !!! Aux dernières nouvelles, notre cher baron a... retrouvé sa fameuse pile tout au fond de son salon ! Confus, il a appelé la dame pour lui adresser ses excuses. Tout en lui remettant la somme de trente mille francs ! Est-ce à titre de dommage et intérêts ? Quel prix misérable pour un honneur qu'on fait perdre à une femme de droiture !

Bintamadou

Elections législatives à Zinder :

« Le Saint Coran a été brandi contre quiconque nous volera notre victoire pour la donner à quelqu'un d'autre. Contre tout celui, d'une manière ou d'une autre, qui tentera de travestir, de quelque façon que ce soit, la vérité en l'habillant de mensonge », déclare Elh. Aliou Yérima Bako, candidat élu mais évincé du RSD Gaskiya à la circonspection électorale départementale de Magaria

Depuis la fin des élections législatives, tout laisse à croire que le RSD qui a présenté des candidats lors des législatives, et qui a obtenu 2 sièges dans la région de Zinder, est confronté à un problème d'attribution de place de député au titre du département de Magaria. Toujours dans le même département, son président vient d'annoncer que dans le cadre de l'attribution de quota aux femmes parmi les 2 sièges obtenus, l'un doit revenir à une candidate de la région alors que la ponction de siège à pourvoir dans le cadre de quota n'intervient qu'à partir du nombre de trois candidats. C'est pour en savoir plus que le journal Le Damagaram a approché M. Aliou Yérima Bako, un candidat évincé alors qu'il était potentiellement celui à qui revenait un des deux sièges. Interview.

Vous avez été évincé de votre siège de député. Comment tout cela est-il parti ?

Tout a commencé par un problème de zonage. Quand on a tenu la première réunion, les candidats étaient représentés par leurs suppléants. Après que le zonage ait été fait, le candidat de Doungas a contesté ce qui a été fait. Il a demandé à son suppléant d'aller mettre du blanc sur sa signature. Donc ce dernier s'est exécuté en indiquant que son titulaire avait dit qu'il n'était pas d'accord. Devant un tel fait, il a été décidé de laisser cette affaire en suspend jusqu'au moment des élections. Lorsque tous les candidats seront là, on va les convoquer à une réunion pour faire les signatures. Lorsque le moment des élections était effectivement venu, on nous avait tous convoqués avec pour ordre du jour la question du zonage. Au début on avait procédé à une répartition des zones. Mais les gens avaient vu que cela ne pouvait pas les arranger. Liberté a été donnée à chacun d'aller chercher des alliances et des partenaires puisque c'est une question qui concerne la masse et il est bien possible qu'on attribue à un candidat une zone dans laquelle il n'y pas de réelle relation donc n'a pas de soutien des gens. Comme c'est une affaire de démocratie, on devait laisser chacun aller librement chercher ses électeurs.

En fait chacun pouvait chercher ses propres alliances là où il se sentait en force ?

Tout à fait. A ce niveau Dungass avait dit qu'elle voulait qu'on lui laisse son zonage. Qui comprend Dungass. Dan Tchiao et Dogo Dogo. Bandé fait cavalier seul. Sasoum Broum fait le même camp avec Koaya, et Yekowa. Washa est avec Gouchi et Mallawa. Et Magaria commune reste seule. Comme le nombre de voix n'était pas équilibré, on a trouvé juste et équitable d'appliquer la formule de pourcentage. Et un consensus a été trouvé en ce sens entre les 5 candidats. Au début le candidat de Dungass Zakari n'était pas d'accord. Après, il a accepté en disant que comme c'est une question de majorité, il se range du côté des quatre voix pour. Il accepte la méthode du pourcentage. On était donc partis sur cette base de pourcentage. On devait normalement signer le PV de la réunion. Mais comme il se faisait tard et que les gens trouvaient qu'on leur avait fait perdre du temps, il avait été demandé qu'on ajourne la signature. Au moment où ces derniers viendront retirer leur subvention pour les frais de campagne, ils pourront en ce moment-là

signer le PV de réunion. Mais, à l'ouverture de la campagne électorale, les gens n'étaient pas venus, prétextant qu'ils ne voulaient pas perdre du temps alors qu'ils avaient déjà commencé à battre campagne. Après les élections, nous avons ramené les résultats proclamés par la CENI et nous avons fait le récapitulatif. Bandé commune avait obtenu 4092 voix. Ce qui donne un pourcentage de 37,64 %. Dungass avec ses 3 communes avait 4949 voix soit 16,92 %. Magaria commune avait 3949 voix soit 27,86 %. Sasoum Broum avec ses 3 communes avait 2137 voix soit un pourcentage de 7,78 %. Washa avec ses 3 communes avait totalisé 2952 voix soit un pourcentage de 6,60 %. Donc on a demandé de convoquer une réunion technique pour tous les candidats pour qu'on leur présente les résultats de façon tout à fait démocratique et qu'on puisse se prononcer sur le candidat qui avait gagné le siège, et ce conformément aux décisions qui avaient été convenues auparavant. On a donc lu le PV lors d'une Assemblée Générale durant laquelle tous les candidats étaient présents. Sauf le candidat de Dungass. Pourtant, ce dernier avait été informé en même temps que les autres candidats. Quand on a lu le PV, on avait donné la parole aux 4 candidats en leur demandant d'indiquer, de façon solennelle, celui qui avait gagné le siège. Tous ont reconnu unanimement que c'était celui qui avait les 37,64% qui avait gagné le siège. Et ce candidat n'était autre qu'El hadj Aliou Yérima Bako. Les gens ont acclamé. Ils se sont levés et ont congratulé l'heureux gagnant. Chaque candidat a pris la parole pour apporter son point de vue. Magaria étant une circonspection électorale départementale, elle dispose du pouvoir de transmettre directement à la cour constitutionnelle les noms de ses députés élus. Ce n'est même pas nécessaire de passer par le niveau central régional. Pour chacun de nous, l'affaire était donc entendue. Mais le candidat malheureux de Dungass, à notre insu, avait contourné pour venir à la direction régionale et dire qu'il ne reconnaissait pas les résultats qui donnaient le candidat de Bandé commune vainqueur. Il avait clamé haut et fort que c'était lui qui avait obtenu le plus grand nombre de voix. Une fois informés de cette situation tout à fait inédite, nous avons demandé au contestataire si auparavant nous n'avions pas convenu entre nous que la technique du pourcentage allait être le moyen de départager les voix. Devant son entêtement à ne pas reconnaître l'évidence, pour nous départager en la circonstance, je lui avais demandé de jurer sur le Saint Coran si quelque chose a été fait qui soit de nature à favoriser ou à défavoriser un candidat, ou le tromper. La direction de campagne de Magaria a rétorqué que ce n'était pas à lui de jurer sur le Saint Coran mais c'était à elle de jurer pour prouver son innocence et démontrer ainsi qu'elle n'avait pas augmenté même d'une seule voix le score d'un candidat. Qu'elle n'avait pas favorisé quelqu'un. Mais en fin de compte, les gens se sont rétractés et ont dit qu'ils n'allaient pas jurer sur le Saint Coran. Or à notre grande surprise, lorsqu'on nous a entendus au Bureau Politique National, la réunion de la commission politique a fait entendre que le PV que la région de Zinder avait envoyé était caduc. Car n'oublions pas que Magaria est une circonscription électorale départementale. Donc que Zinder interfère n'avait pratiquement aucun sens. Et en plus il faut souligner que lors de la réunion qui avait été faite à Zinder, il n'y avait que Tanout, Gouré,



Photo: DR

Elh. Aliou Yérima Bako

Matamèye et Zinder commune qui étaient présentes. Les concernés, c'est-à-dire Mirriah et Magaria étaient absents. Pourquoi ? C'était tout simplement pour pouvoir concocter comme ils l'entendaient leur supercherie à leur seul niveau. Alors que nous avions, de façon claire, dit que nous avions mis le Saint Coran contre tout celui qui oserait toucher à notre PV pour favoriser quelqu'un de même que celui qui sera le favorisé. Particulièrement, ici, c'est la population de Bandé commune qui est la victime de leurs odieuses machinations. Car, quand on regarde les résultats des élections, on voit de façon nette, que le RSD a réalisé le plus grand score dans la commune de Bandé, qu'ailleurs ! Et voilà maintenant pour comble de cynisme, que le président du parti en personne, parce qu'il prend les militants pour du bétail, vient de dire que la cour constitutionnelle vient de lui rappeler que parmi les 15 députés que le parti a obtenus, il lui faut respecter le quota de 2 sièges accordé aux femmes. Et dans ce cadre précis, il a pu faire une ponction d'une place à Filingué et pour la deuxième place, il va la puiser parmi les 2 députés de Zinder. Pourtant, la région de Maradi à elle seule compte 9 députés. Normalement c'est parmi ces députés là que cette place doit être pourvue. Nous voulons vraiment savoir quelle formule a été appliquée pour donner à une femme qui est la dernière parmi les candidats de Magaria avec 7,78% de voix, un siège ? Avec les 3 communes, cette dernière n'a recueilli en tout et pour tout que 2937 voix. Dans sa propre commune de Sasoum Broum, elle n'a eu que 1286 voix. Face à tous ces abus et ces arbitraires, je pose la question suivante : est-ce que la vérité se trouve aujourd'hui même au RSD Gaskiya ? Nous voulons qu'on change le nom au RSD Gaskiya pour qu'on ne l'appelle plus Gaskiya. Puisqu'en toute vraisemblance, au sein du RSD Gaskiya, il y a tout, sauf Gaskiya, la vérité !

Votre dernier mot ?

Ce que j'ajoute, c'est que le Saint Coran a été brandi contre quiconque nous volera notre victoire pour la donner à quelqu'un d'autre. Contre tout celui, d'une manière ou d'une autre, qui va tenter de travestir, de quelque façon que ce soit, la vérité, en l'habillant de mensonge. Dieu sera de notre côté qui est le côté de la vérité.

*Propos recueillis et décryptés par
Moustapha Bello Marka*

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
AVIS D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX DE BALISAGE DANS LE DEPARTEMENT DE MIRRIAH, REGION DE ZINDER
Avis d'appel d'offre n° 006/2009/MEIA/PSSP/CoFoDép/Mirriah.

Maître d'Ouvrage Délégué : COMMISSION FONCIERE DEPARTEMENTALE DE MIRRIAH par délégation du MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES AU SECRETAIRIAT NATIONAL DU CODE RURAL

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) dans la Région de Zinder, le Ministre de l'Élevage et des Industries Animales lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de balisage de couloirs de passage et aires de pâturage dans le département de Mirriah.

2. Financement

Les travaux sont financés par l'Agence Française de Développement (Convention de financement N° 1105/01H).

3. Conditions de participation

Sont admises à répondre à l'appel d'offres les entreprises nigériennes de la Région de Zinder possédant un agrément en travaux publics et bâtiment, inscrites au registre du commerce, qui sont en règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail et de la réglementation sociale. Le groupement d'entreprises et la sous traitance avec des tâcherons expérimentés sont admis.

4. Nature des travaux

Les travaux comprennent 137 kilomètres de balisage. Le total des chantiers de balisage du département de Mirriah nécessite la fabrication et le scellement sur le terrain de 2690 balises.

5. Retrait du dossier de candidature

Le Dossier d'Appel d'Offres, établi en langue française, peut être retiré à

partir du mercredi 04 Novembre 2009 contre le paiement d'une somme non remboursable de 60.000 Fcfa au niveau de :
- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Mirriah.

6. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française et en quatre exemplaires (un original et trois copies marquées comme telles) devront être déposées aux bureaux de :
- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Mirriah.

7. Date limite de remise des offres

Les offres de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le mardi 24 Novembre 2009 avant 10 heures. Un accusé de réception sera remis aux soumissionnaires au moment du dépôt des offres.

8. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, le mardi 24 Novembre 2009 à 11 heures, dans les locaux du PSSP Zinder.

9. Évaluation des candidatures, publication des résultats

La Commission ad hoc d'évaluation et d'attribution des offres se réunira sur convocation de son président et le maître d'ouvrage publiera les résultats de l'adjudication après avis de non objection de l'Agence Française de Développement et avis de conformité de la DGCMP.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
AVIS D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX DE BALISAGE DANS LE DEPARTEMENT DE MAGARIA, REGION DE ZINDER
Avis d'appel d'offre n° 007/2009/MEIA/PSSP/CoFoDép/Magaria.

Maître d'Ouvrage Délégué : COMMISSION FONCIERE DEPARTEMENTALE DE MAGARIA par délégation du MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES AU SECRETAIRIAT NATIONAL DU CODE RURAL

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) dans la Région de Zinder, le Ministre de l'Élevage et des Industries Animales lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de balisage de couloirs de passage et aires de pâturage dans le département de Magaria

2. Financement

Les travaux sont financés par l'Agence Française de Développement (Convention de financement N° 1105/01H).

3. Conditions de participation

Sont admises à répondre à l'appel d'offres les entreprises nigériennes de la Région de Zinder possédant un agrément en travaux publics et bâtiment, inscrites au registre du commerce, qui sont en règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail et de la réglementation sociale. Le groupement d'entreprises et la sous traitance avec des tâcherons expérimentés sont admis.

4. Nature des travaux

Les travaux comprennent 235 kilomètres de balisage. Le total des chantiers de balisage du département de Magaria nécessite la fabrication et le scellement sur le terrain de 4710 balises.

5. Retrait du dossier de candidature

Le Dossier d'Appel d'Offres, établi en langue française, peut être retiré à

partir du mercredi 04 Novembre 2009 contre le paiement d'une somme non remboursable de 60.000 Fcfa au niveau de :
- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Magaria.

6. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française et en quatre exemplaires (un original et trois copies marquées comme telles) devront être déposées aux bureaux de :
- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Magaria.

7. Date limite de remise des offres

Les offres de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le mardi 24 Novembre 2009 avant 10 heures. Un accusé de réception sera remis aux soumissionnaires au moment du dépôt des offres.

8. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, le mardi 24 Novembre 2009 à 11 heures, dans les locaux du PSSP Zinder.

9. Évaluation des candidatures, publication des résultats

La Commission ad hoc d'évaluation et d'attribution des offres se réunira sur convocation de son président et le maître d'ouvrage publiera les résultats de l'adjudication après avis de non objection de l'Agence Française de Développement et avis de conformité de la DGCMP.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
AVIS D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX DE BALISAGE DANS LE DEPARTEMENT DE KANTCHE, REGION DE ZINDER
Avis d'appel d'offre n° 008/2009/MEIA/PSSP/CoFoDép/Kantché.

Maître d'Ouvrage Délégué : COMMISSION FONCIERE DEPARTEMENTALE DE KANTCHE par délégation du MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES AU SECRETARIAT NATIONAL DU CODE RURAL

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) dans la Région de Zinder, le Ministre de l'Élevage et des Industries Animales lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de balisage de couloirs de passage et aires de pâturage dans le département de Kantché

2. Financement

Les travaux sont financés par l'Agence Française de Développement (Convention de financement N° 1105/01H).

3. Conditions de participation

Sont admises à répondre à l'appel d'offres les entreprises nigériennes de la Région de Zinder possédant un agrément en travaux publics et bâtiment, inscrites au registre du commerce, qui sont en règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail et de la réglementation sociale. Le groupement d'entreprises et la sous traitance avec des tâcherons expérimentés sont admis.

4. Nature des travaux

Les travaux comprennent 131 kilomètres de balisage. Le total des chantiers de balisage du département de Kantché nécessite la fabrication et le scellement sur le terrain de 2737 balises.

5. Retrait du dossier de candidature

Le Dossier d'Appel d'Offres, établi en langue française, peut être retiré à partir du mercredi 04 Novembre 2009 contre le paiement d'une somme non remboursable de 60.000 Fcfa au niveau de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Kantché.

6. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française et en quatre exemplaires (un original et trois copies marquées comme telles) devront être déposées aux bureaux de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder)
- la Commission Foncière départementale de Kantché.

7. Date limite de remise des offres

Les offres de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le mardi 24 Novembre 2009 avant 10 heures. Un accusé de réception sera remis aux soumissionnaires au moment du dépôt des offres.

8. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, le mardi 24 Novembre 2009 à 11 heures, dans les locaux du PSSP Zinder.

9. Évaluation des candidatures, publication des résultats

La Commission ad hoc d'évaluation et d'attribution des offres se réunira sur convocation de son président et le maître d'ouvrage publiera les résultats de l'adjudication après avis de non objection de l'Agence Française de Développement et avis de conformité de la DGCMP.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
AVIS D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX DE BALISAGE DANS LE DEPARTEMENT DE TANOUT, REGION DE ZINDER
Avis d'appel d'offre n° 009/2009/MEIA/PSSP/CoFoDép/Tanout.

Maître d'Ouvrage Délégué : COMMISSION FONCIERE DEPARTEMENTALE DE TANOUT par délégation du MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES AU SECRETARIAT NATIONAL DU CODE RURAL

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) dans la Région de Zinder, le Ministre de l'Élevage et des Industries Animales lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de balisage de couloirs de passage et aires de pâturage dans le département de Tanout.

2. Financement

Les travaux sont financés par l'Agence Française de Développement (Convention de financement N° 1105/01H).

3. Conditions de participation

Sont admises à répondre à l'appel d'offres les entreprises nigériennes de la Région de Zinder possédant un agrément en travaux publics et bâtiment, inscrites au registre du commerce, qui sont en règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail et de la réglementation sociale. Le groupement d'entreprises et la sous traitance avec des tâcherons expérimentés sont admis.

4. Nature des travaux

Les travaux comprennent 175,5 kilomètres de balisage. Le total des chantiers de balisage du département de Tanout nécessite la fabrication et le scellement sur le terrain de 3684 balises.

5. Retrait du dossier de candidature

Le Dossier d'Appel d'Offres, établi en langue française, peut être retiré à partir du mercredi 04 Novembre 2009 contre le paiement d'une somme non remboursable de 60.000 Fcfa au niveau de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Tanout.

6. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française et en quatre exemplaires (un original et trois copies marquées comme telles) devront être déposées aux bureaux de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Tanout.

7. Date limite de remise des offres

Les offres de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le mardi 24 Novembre 2009 avant 10 heures. Un accusé de réception sera remis aux soumissionnaires au moment du dépôt des offres.

8. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, le mardi 24 Novembre 2009 à 11 heures, dans les locaux du PSSP Zinder.

9. Évaluation des candidatures, publication des résultats

La Commission ad hoc d'évaluation et d'attribution des offres se réunira sur convocation de son président et le maître d'ouvrage publiera les résultats de l'adjudication après avis de non objection de l'Agence Française de Développement et avis de conformité de la DGCMP.

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES
AVIS D'APPEL D'OFFRES DE TRAVAUX DE BALISAGE DANS LE DEPARTEMENT DE GOURE, REGION DE ZINDER
Avis d'appel d'offre n° 010/2009/MEIA/PSSP/CoFoDép/Gouré.

Maître d'Ouvrage Délégué : COMMISSION FONCIERE DEPARTEMENTALE DE GOURE par délégation du MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES INDUSTRIES ANIMALES AU SECRETARIAT NATIONAL DU CODE RURAL

1. Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) dans la Région de Zinder, le Ministre de l'Élevage et des Industries Animales lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de balisage de couloirs de passage et aires de pâturage dans le département de Gouré.

2. Financement

Les travaux sont financés par l'Agence Française de Développement (Convention de financement N° 1105/01H).

3. Conditions de participation

Sont admises à répondre à l'appel d'offres les entreprises nigériennes de la Région de Zinder possédant un agrément en travaux publics et bâtiment, inscrites au registre du commerce, qui sont en règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail et de la réglementation sociale. Le groupement d'entreprises et la sous traitance avec des tâcherons expérimentés sont admis.

4. Nature des travaux

Les travaux comprennent 111 kilomètres de balisage. Le total des chantiers de balisage du département de Gouré nécessite la fabrication et le scellement sur le terrain de 2331 balises.

5. Retrait du dossier de candidature

Le Dossier d'Appel d'Offres, établi en langue française, peut être retiré à partir du 04 Novembre 2009 contre le paiement d'une somme non rem-

boursable de 60.000 Fcfa au niveau de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Gouré.

6. Dépôt des offres

Les offres, rédigées en langue française et en quatre exemplaires (un original et trois copies marquées comme telles) devront être déposées aux bureaux de :

- l'administration du PSSP Zinder (locaux sis à la Direction Régionale de l'Élevage et des Industries Animales de Zinder),
- la Commission Foncière départementale de Gouré.

7. Date limite de remise des offres

Les offres de candidatures doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard le mardi 24 Novembre 2009 avant 10 heures. Un accusé de réception sera remis aux soumissionnaires au moment du dépôt des offres.

8. Ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu, en séance publique, le mardi 24 Novembre 2009 à 11 heures, dans les locaux du PSSP Zinder.

9. Évaluation des candidatures, publication des résultats

La Commission ad hoc d'évaluation et d'attribution des offres se réunira sur convocation de son président et le maître d'ouvrage publiera les résultats de l'adjudication après avis de non objection de l'Agence Française de Développement et avis de conformité de la DGCMP.

BCEAO

PDP : les raisons d'une débâcle

Combien étaient-ils au départ, ceux qui portaient l'espoir d'une victoire du PDP ANNOUR, mieux, d'un raz de marée, d'une raclée à donner aux adversaires politiques ? Ils étaient nombreux à croire que l'étoile allait scintiller et que le croissant allait inonder de sa luminosité les électeurs du Damagaram. Et c'est de bonne guerre ! surtout quand on connaît l'origine politique de plusieurs ténors, principalement les candidats à la députation. Ce qui s'est passé après les élections, qui l'aurait imaginé ? En effet, l'on est tous surpris (même si c'était prévisible) du score combien catastrophique réalisé par le parti de Abdou Boukari. Cette débandade mérite qu'on s'y attarde. Que s'est-il réellement passé ? Du côté du PDP, l'on invoque des fraudes par çà, des irrégularités par là. Mais c'est partout pareil. Après les élections, les partis politiques crient au vol, à la manipulation des résultats et on connaît les voies de recours. Pour le cas qui nous nous intéresse, comment peut-on justifier de façon impartiale l'échec cuisant du PDP ANNOUR ? Il serait à notre humble avis déplacé de le lier à l'inexpérience des hommes. Mr. Abdoul Karim Bakasso ne confiait-il pas à notre journal -Numéro 18 que « ce sont des hommes et des femmes de grande capacité » ? On a justement vu de quoi ils ont été capables. Ce naufrage électoral ne serait-il pas imputable à l'âge relativement jeune du parti ? Apparemment non ! Quand on voit des indépendants s'organiser illico presto juste après le référendum et réaliser le score qu'on connaît. Nous

pensons que la cause essentielle de cette déroute doit être l'origine politique des ténors du PDP. Ce parti ayant vu le jour du fait des divergences des dissidences qui sévissaient dans le parti origine : la CDS. Et c'était parti comme une vengeance, un règlement de comptes, bref, une lutte pour le leadership ! Et chemin faisant, naissent les indépendants qui se mêlent à la danse. Mais qui sont-ils réellement ces indépendants ? On n'a pas besoin de loupe pour les déchiffrer. Ce sont pour la plupart ici à Zinder de gros calibres de la CDS. Et l'objectif était simple. Ne laisser aucun espace au PDP ANNOUR considéré comme le transfuge de la CDS. C'est ce qu'ils ont fait et réussi à la grande stupéfaction du PDP ANNOUR. Aux yeux des observateurs de la scène politique régionale, le PDP se serait surestimé. Il aurait aussi naïvement misé sur une absence théorique et principielle de la CDS aux élections législatives. Pour un jeune parti, c'est une erreur de jeunesse. Et une erreur de jeunesse, chacun en commet. Le raz de marée annoncé par Mr Abdoul Karim Bakasso a eu lieu. Mais dans l'autre sens. Présentement, l'heure ne doit plus être à la guéguerre. Le parti doit tirer leçon de cette défaite. L'échec étant en lui-même une réussite, le PDP se doit de se ressaisir. Il doit se concentrer sur les échéances électorales à venir. Il y va de son avenir, de l'avenir politique, que beaucoup d'observateurs de la scène politique nigérienne disent prometteur, de ses dirigeants.

Boukari Moussa Angou

DEVENIR.BE appuie le journal Le Damagaram

L'association Belge devenir.be vient de venir en appui au journal Le Damagaram. Elle vient en effet de remettre un lot de livres neufs, un appareil photo numérique, un sac de reportage, et un lot de stylos multicolores. L'association a également décidé de prendre en charge les frais d'abonnement du journal Le Damagaram à la revue Jeune Afrique; Amina, Monde Diplomatique et au magazine sportif Onze. Outre cet appui, l'Association Devenir.be a envoyé en août dernier tout un container d'ordinateurs, d'imprimantes, de livres et matériels scolaires au journal Le Damagaram et à la radio communautaire de Gouré. Une grande partie de ce don a permis d'équiper la rédaction du journal mais aussi des centres de lecture à Gouré et à Aderbissanat. Quant aux habits réceptionnés, une distribution a eu lieu dans certains villages de la périphérie.

Le Journal Le Damagaram, à travers son directeur de publication Bello Marka et son fondateur Ibrahim Manzo DIALLO, tiennent à remercier Mme Laurence Deschene, la présidente de Devenir.be ainsi que Mme Stéphanie; Elizabeth et tous les membres de l'association devenir.be pour cet appui combien précieux à la jeune entreprise Le Damagaram, à la radio communautaire de Gouré et à la presse nigérienne en général.

Bello Marka



Le déchargement du container envoyé par Devenir.be



Distribution de vêtements envoyés par Devenir.be à Echia...



et des cahiers pour écoliers

MOTS CROISÉS N°01

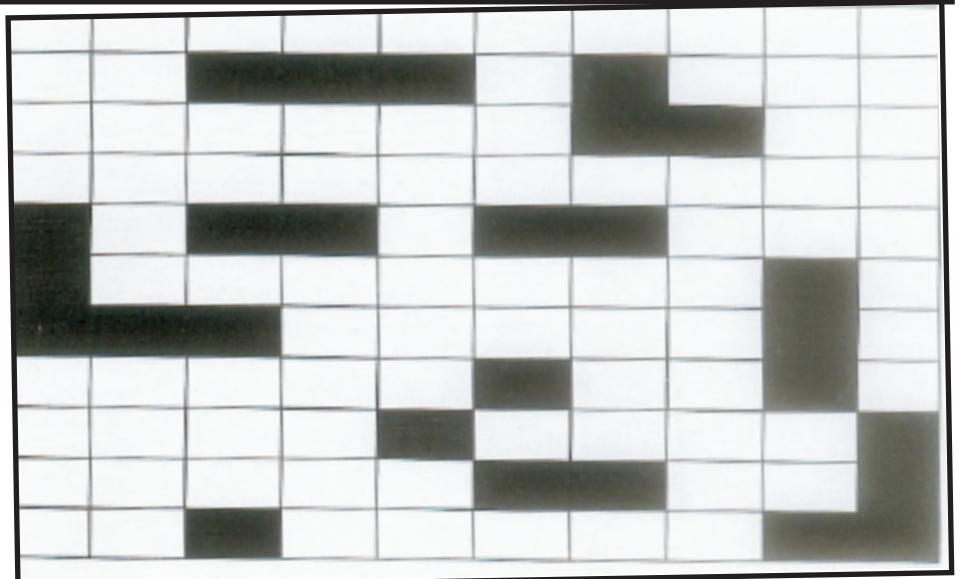
PAR OMAR MAMANE

Verticalement

- 1-Detester profondément -Conjoint
- 2-Obnubilé -Pas très vifs
- 3-Genre musical sans ventre -Avoir conjugué
- 4-Emirats sans tête -Sentiment qui lie des confidents
- 5-Surprimes sans ventre -Au milieu d'elle
- 6-Côté sans fin -Initiales utilisées par la police
- 7-Tous les chats y sont gris
- 8-Parcouru - Enlève-lui la dernière lettre et il sera un commissaire d'une célèbre série télévisée
- 9-Craint sans tête -le Dieu de l'autre fois
- 10-Tranquillité d'esprit, calme.

Horizontalement

- 1-Précède généralement les députés
- 2-Premières lettres Dure sans tête
- 3-La terre promise s'y trouve -métal précieux
- 4-La plus grande des institutions
- 5-Organisation syndicale sans syndicats
- 6-Etudiée, appréciée
- 7-Etonné sans fin
- 8-Sentiment souvent fort -immatriculation temporaire
- 9-Après Kennedy, un autre voit le jour -enlever
- 10-Instrument -Dieu Egyptien-
- 11-Coutumes -Dit du bien de quelqu'un



LIBRAIRIE
PAPETERIE LABO

**Pour tous vos besoins en
mobilier, matériel de
bureau, fournitures
scolaires, copy service,
plastification, reliure et
vente journaux**

contactez nous au:
Tel: 227 20 510 464
Fax: 227 20 510 216
BP 218 Zinder- Niger

Pour vos besoins en
Produits pharmaceutiques-
Cosmétiques et Diététiques
**LA
PHARMACIE
ASSEMBLÉE**
Carrefour Assemblée
Tel : 21 510 432-Zinder

Hommage:**Adieu Aïchatou Idi dite Touwani**

Madubi chante. Il chante l'amour. Il chante la paix et l'unité. Il chante la vie. Madubi, le miroir, chante pour apporter un rayon de soleil sur les ombres qui recouvrent le quotidien du commun. Ainsi, depuis plus de dix ans, ce groupe musical que dirige Garmazo, l'auteur compositeur, et qui a sa base au Centre Culturel, fait son petit bout de chemin sur le terrain à devoir s'imposer de la chanson féminine Nigérienne. Mais depuis quelques temps, Madubi est en deuil. Il vient en effet de perdre l'une de ses cantatrices, une des doyennes du groupe, du nom de Aïchatou Idi dite Touwani..Celle-ci s'est éteinte le 05 Septembre 2009.De ce fait, c'est la chanson féminine nigérienne qui vient de perdre une de ses voix majeures. Dans le paysage déjà clairsemé de cet art où les cantatrices se font rares, le Niger a perdu, à travers ce talent, un de ses espoirs

A l'heure où les grandes figures nous quittent, que nous reste-t-il de construit de grand, qui puisse assurer



Photo: DR

la relève ?
Repose en paix dans la Paix de Dieu,
Touwani !

Moustapha Bello Marka

POEME:**MON OFFRANDE D'ENFANT**

Je te donne ce que j'ai de meilleur de moi
Et ce que j'ai de meilleur de moi
Je te le donne sans compter, sans retenue
Accepte mon offrande d'enfant !

Je te donne ce que j'ai de plus précieux en moi
Et ce que j'ai de plus précieux en moi
Je te le donne le plus blanc, le plus pur
Accepte mon offrande d'enfant !

Je te donne ce qui ne se plie ni ne se brise
Qui est rempart d'amour
Une muraille qui te protège
Contre l'envie de l'envieux

Sache que je serai toujours
Cette muraille qui te protège
Contre le sortilège du sorcier
Cette muraille qui te protège
Pour que tu sois en paix
O Niger ma mère-patrie
Accepte mon offrande d'enfant !

Aïcha IBRAHIM DIALLO
3ème B Complexe Privé Dan Bassa de Zinder

LA CUISINE DE BINTOU**1- La bouillie enrichie au jaune d'œuf****Ingrédients :**

- 5 cuillères à soupe de farine de mil
- 1 cuillère à café d'huile
- 4 cuillères à café de sucre
- 1 œuf

Préparation :

- Faire de l'eau chaude dans une casserole ou une marmite
- Délayer la farine avec un peu d'eau et verser dans la casserole
- Laisser cuire pendant 10 minutes
- Ecraser le jaune d'œuf bouilli, le délayer dans un peu d'eau, y ajouter l'huile et les rajouter à la bouillie
- Mélanger le tout et descendre votre marmite ou casserole du feu
- Ajouter du sucre
- Laisser refroidir et donner à l'enfant.

NB: Cette recette est indiquée pour un sevrage progressif de vos enfants de 6 à 12 mois avec des recettes basées sur les produits locaux

JE JOUE A LIRE !

Trouvez le nom de l'auteur et le titre de chacune des deux œuvres desquelles ont été extraites ces deux citations pour gagner un abonnement d'un an au journal Le Damagaram !

1-« Les nations, comme les hommes, meurent d'imperceptibles impolitesses. »

2-« C'est l'expérience qui dégage les lois. La connaissance des lois ne précède jamais l'expérience »

Envoyez-nous vos réponses au journal Le Damagaram.

Mail : damagaraminfo@yahoo.fr.Vous pouvez appeler ou envoyer vos SMS au 94282926.

Vous pouvez aussi amener votre courrier au siège du journal face Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS Zinder.

A vos livres...Et bonne lecture !

**Pour mes études,
j'ai choisi ESPAS !
Et vous ?**

